Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_5-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2024-5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 16 janvier 2024)

Date de convocation : 22 décembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 33

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 16 janvier 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, CASSOU BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, DAGUERRE, LOUSTAU, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ, CACHELOU, GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, BARRAQUE, et M. ESQUER, DESSEIN, CARRERE, SASSOUBRE.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
M. ESQUER à Mme BERGES
M. CARRERE à M. VISSE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
Mme LAHOURATATE à Mme CANDAU
M. DESSEIN à M. CASADEBAIG
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. GABASTON

OBJET : FINANCES - VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS ET SUR PARTICIPATIONS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Avant le vote du budget primitif 2024, une avance sur subventions ou participations peut être versée aux principales structures financées par la CCVO (associations, organismes de regroupement...) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le conseil communautaire.

Pour l'année 2024, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une avance sur subventions ou sur participations pour les bénéficiaires suivants :

Avances sur subventions ou participations

Bénéficiaires	Service	Imputation comptable	Montant en €
Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau	OFFICE DE TOURISME (26)	65736222	240 000 €
Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau	CULTURE (17)	65748	13 000 €
CIAS de la Vallée d'Ossau	SOCIAL (3)	657363	150 000 €

TOTAL GENERAL	**403 000 €**

Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_5-DE

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **APPROUVE** le versement des avances sur subventions et sur participations pour l'année 2024, telles que détaillées ci-dessus.

Communauté de communes 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON